

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Marseille, le 11 JAN. 2011

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE

SOCIETE ID LOGISTICS à GRANS (13450)

En exécution de l'arrêté du Préfet n°310-2010A du 10 janvier 2011, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par le Président Directeur Général de la Société ID LOGISTICS France en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt logistique au sein de la plateforme logistique sur la Zone Clésud sur le territoire de la commune de GRANS (13450).

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies de Grans, Miramas Saint Martin de Crau et Salon de Provence, pendant 36 jours **du lundi 07 février 2011 au lundi 14 mars 2011 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

A cet effet, **Monsieur Michel CAILLOL** ancien directeur régional du BRGM et d'ANTEA Géotechnicien hydraulicien commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairie de :

GRANS (13450) : Bureau de l'Urbanisme Boulevard Victor Jauffret

- le lundi 07 février 2011 de 09h00 à 12h00
- le mardi 15 février 2011 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 23 février 2011 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 03 mars 2011 de 09h00 à 12h00
- le lundi 14 mars 2011 de 09h00 à 12h00

MIRAMAS (13140) : Bureau de l'Urbanisme rue Parmentier

- le lundi 07 février 2011 de 14h00 à 17h00
- le mardi 15 février 2011 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 23 février 2011 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 03 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 11 mars 2011 de 14h00 à 17h00

SALON DE PROVENCE (13300) : Place de l'Hôtel de Ville

- le mercredi 16 février 2011 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 10 mars 2011 de 14h00 à 17h00

SAIN'T MARTIN DE CRAU (13310) : Centre Technique Municipal Avenue A.DAUDET

- le mercredi 16 février 2011 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 10 mars 2011 de 09h00 à 12h00

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de GRANS Boulevard Victor Jauffret (13450)
- Mairie de MIRAMAS Place Jean Jaurès (13140)
- Mairie de SALON DE PROVENCE Place de l'Hôtel de Ville (13300)
- Mairie de SAINT MARTIN DE CRAU Place du Docteur BAGNANINCHI (13310)
- Préfecture des BOUCHES-du-RHONE
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Porte 401
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) par arrêté.

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY